

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 68 (1923)
Heft: 9

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

SUISSE

1^{re} division.— Le colonel E. Grosselin, promu au grade de colonel-divisionnaire, a reçu le commandement de la 1^{re} division. Il est entré en fonction le 3 septembre.

Ce même jour, le colonel-divisionnaire de Meuron a adressé la lettre suivante aux officiers de la division :

« Sur ma demande et pour raisons de santé, le Conseil fédéral a accepté ma démission. Je quitte aujourd'hui le commandement de la 1^{re} division.

» Les hommes passent, le devoir subsiste. De toutes vos forces et de tout votre cœur, continuez, comme vous l'avez fait sous mes ordres, à travailler au développement de notre armée, la gardienne de notre indépendance et la plus belle école de civisme et de dévouement.

» Maintenez et fortifiez la discipline, traitez vos subordonnés avec énergie et fermeté, ce qui, dans aucun cas, ne doit exclure la bienveillance et le respect dus à des soldats conscients de leurs devoirs et de leurs droits.

» Les circonstances ne me permettent pas de prendre directement congé des excellentes troupes, fidèles et dévouées, qui ont entièrement répondu à la confiance que j'avais mise en elles, comme en vous-mêmes. Vous saurez trouver l'occasion de leur dire mes remerciements et de leur faire mes adieux.

» Le commandement de la 1^{re} division est en bonnes mains. Vous mettrez à travailler sous les ordres de mon successeur, le colonel-divisionnaire Grosselin, le même zèle et le même entrain.

» Je prends congé de vous et vous garde un très fidèle souvenir.

Ch.-Ed. de MEURON,
col.-divis.

Société suisse des officiers. Concours de travaux écrits pour l'année 1923-1924. — Le Comité central de la société suisse des officiers ouvre entre ses membres un concours de travaux écrits sur les sujets suivants :

1. *Infanterie.*

- a) Comment à l'avenir doit être organisée la Cp. Inf. en admettant qu'elle ait à sa disposition des mitrailleuses légères ? (Se baser sur les expériences de la guerre mondiale.)

- b) Conduite à l'offensive et à la défensive (à l'exclusion de la guerre de position) du Bat. d'Inf. composé de 3 Cp. Fus. avec mitrailleuses légères et une Cp. Mitr. de 12 pièces.
- c) Conduite en montagne du R. I. de 3 Bat. composés comme en b. Région de montagne de notre pays au choix. Les exemples doivent être tirés de l'histoire de la guerre ancienne et moderne.
- d) Utilisation des Cp. Mitr. et des mitrailleuses lourdes en admettant que les Cp. Fus. possèdent des mitrailleuses légères.

2. *Cavalerie.*

- a) Comment doit être renforcé un corps de cavalerie pour qu'il puisse remplir sa tâche de cavalerie d'armée devant le front ? (Citer des exemples tirés de la dernière guerre.)
- b) Combinaison du mouvement et du feu pendant le combat d'un corps de cavalerie.

3. *Artillerie.*

- a) Comment doit être organisée la liaison entre l'infanterie et l'artillerie, au combat, en marche et au repos ? (Exemples.)
- b) Utilisation de notre artillerie en montagne après transformation de nos pièces de campagne et introduction des Rég. Art. lourde ; nous admettons qu'avec le temps un ennemi aura toujours la possibilité de mettre en position contre nous une grande quantité de batteries de gros calibres et de pièces à grande portée.
- c) Comment simplifier nos méthodes de tir, éventuellement les munitions, pour faciliter le tir de notre artillerie et lui permettre, dans la guerre de mouvement, de donner un appui de feu rapide et efficace à l'infanterie ?

4. *Génie.*

- a) Proposition pour un nouveau « pont de colonne » pouvant supporter des camions de 10 tonnes, à construire par les bataillons de pontonniers.
- b) Utilisation des sapeurs dans la guerre de campagne et de montagne dans la défensive et l'offensive.
- c) Etude tactique-technique des moyens de liaison : télégraphe, téléphone, signaleurs, pionniers ; radiotélégraphistes, aviateurs.

5. *Aviation.*

- a) Utilisation de notre corps d'aviation dans la guerre.
- b) Que devons-nous attendre, dans la guerre, des aviateurs ennemis, et comment pouvons-nous parer à leur action ?

6. *Train.*

Conditions du service du train d'une Br. I. renforcée, en guerre de montagne. (Terrain au choix.)

7. Santé.

- a) Nos formations sanitaires actuelles suffisent-elles à remplir leur tâche au combat ?
- b) Le service sanitaire en montagne d'une Br. I. de campagne renforcée et d'une Br. I. de Mont. (Terrain au choix.)

8. Administration.

Au choix.

9. Les expériences de la guerre mondiale et leur mise à profit pour notre défense nationale.

10. Etude d'un cas de la guerre mondiale pouvant être appliqué à notre défense nationale.

11. Organisation et activité des états-majors supérieurs avant et pendant le combat.

Les participants au concours peuvent également choisir un sujet, à la condition que le président du jury, consulté, donne son approbation au sujet proposé. Celui-ci doit être soumis avant le 31 décembre 1923.

Le jury est composé comme suit :

Col. Div. Bridler, Winterthour, Président ; Col. de Lorient, Berne ; Col. Hilfiker, Berne ; Col. de Cav. Mylius, Bâle ; Col. d'Art. de Fort. Rothpletz, Berne ; Col. Guisan, Lausanne ; Col. d'Art. Schmidheiny, Heerbrugg ; Lt.-Col. d'Adm. Signorini, Berne ; Col. Frey, Berne ; Lt.-Col. San. Audeoud, Chêne-Bourg.

Une somme de 2000 fr. est destinée à récompenser les meilleurs travaux ; l'assemblée des délégués qui se réunira en 1925 décidera, sur la proposition du jury, de l'emploi partiel ou total de ce fonds.

Les manuscrits ne doivent pas être signés, mais munis d'un motto. L'adresse et le grade de l'auteur seront indiqués dans une enveloppe fermée sur laquelle figurera le motto. Cette enveloppe ne sera ouverte que si l'ouvrage est doté d'un prix. Les frais de publication des travaux primés pourront être supportés en tout ou partie par la Société suisse des officiers après entente avec l'auteur.

Les ouvrages doivent parvenir d'ici au 31 octobre 1924 au Secrétariat central, rue des Granges 5, Genève.

Le Comité central espère que de nombreux officiers chercheront à résoudre les sujets proposés et qu'ils contribueront ainsi au développement de nos institutions militaires. Leur propre éducation y gagnera.

*Pour le Comité central de la société suisse
des officiers :*

Le président : *Sarasin*, Col.-div.

Le secrétaire : *Major Paul-E. Martin*.